



23ème Championnat de France de Pétanque Sapeurs-Pompiers Tarbes 2018-Hautes-Pyrénées 1er et 2 septembre 2018





SOMMAIRE

Bienvenue dans les Hautes-Pyrénées.....	P3
Comment venir / Le site.....	P4
Le programme.....	P5
Règlement.....	P6-9
Représentation de la participation en 2017.....	P10
Visites des Haras / Visite Sanctuaire Lourdes.....	P11
La restauration / A table!.....	P12
L'hébergement.....	P13-14
Consignes.....	P15



BIENVENUE DANS LES HAUTES-PYRENEES

Le département des Hautes-Pyrénées fait partie de la région Occitanie. Il est limitrophe de 3 départements et de l'Espagne. D'ailleurs, les Pyrénées-Atlantiques possèdent sur son territoire 2 enclaves des Hautes-Pyrénées.

Trois régions naturelles bien distinctes composent le paysage haut-pyrénéen : la montagne et ses vallées, les coteaux et les plaines.

La chaîne des Pyrénées, recouvre, au sud, la moitié du territoire du département. Elle forme une barrière naturelle entre la France et l'Espagne. D'ailleurs, 35 pics dépassent 3 000 m et le pic du Vignemale, à 3 298 m, en est le point culminant.

Les Hautes-Pyrénées, territoire de culture du maïs et d'élevage, sont largement tournées vers la production alimentaire. Elles comptent de nombreuses productions fameuses tel l'oignon de Trébons, le haricot tarbais, et le Porc Noir de Bigorre... Mais aussi par ces cépages tels le Madiran et le Pacherenc du Vic-Bilh. Sans oublier les recettes inimitables de garbure et de gâteau à la broche.

Le tourisme, 1^{ère} activité économique, s'est développé autour de Lourdes, centre de pèlerinage, des stations de ski, telle la station de La Mongie- Tourmalet ou encore des sites tels le cirque glaciaire de Gavarnie, classé patrimoine mondial de l'UNESCO, ou l'observatoire du pic du Midi de Bigorre, connu de réputation mondiale.

Un patrimoine aussi riche en châteaux, musées, églises, abbayes et monde souterrain.

Tarbes, Préfecture du département et ville d'accueil de ce Championnat de France de Pétanque, vous offrira un havre de paix, de couleurs, de patrimoine, au Jardin Massey où se situe également le Musée des Hussards.

Puis, les haras nationaux créés 1806 sous Napoléon 1^{er} feront le bonheur des amateurs de chevaux. Sans oublier le marché Brauhauban, les fontaines, l'Hôtel de Ville, la Cathédrale Notre-Dame de le Sède et plein d'autres curiosités vous mettrons sous le charme.

Terre d'accueil, de valeurs, de savoir-faire mais surtout de partage, nous vous souhaitons un agréable séjour dans les Hautes-Pyrénées.



COMMENT VENIR



Autoroute A64 :

Sortie Tarbes Ouest (n°12)
Sortie Tarbes Est (n°13)

Par le train :

Gare de **TARBES**

à 10 minutes

Gare de **PAU**

à 40 minutes

Gare de **TOULOUSE - MATABIAU**

à 1heure30

SNCF - Renseignements - Tel : 3635

Site internet : www.voyages-sncf.com

Par avion :

AEROPORT TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

à 15 minutes / Site Internet : www.tlp.aeroport.fr

AEROPORT PAU PYRENEES

à 35 minutes / Site Internet : www.pau.aeroport.fr

AEROPORT TOULOUSE - BLAGNAC

à 1h30 / Site Internet : www.toulouse.aeroport.fr

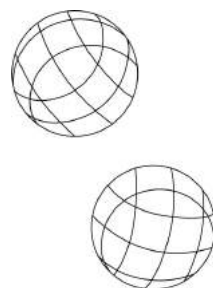
LE SITE



**Tarbes Expo Pyrénées Congrès, Boulevard du Président Kennedy,
65000 TARBES**



PROGRAMME



VENDREDI 31 AOUT 2018

- 14h/20h **Accueil des participants**
- 16h00 **Concours réservé VIP**
- 17h30 **Réunion de la Commission Nationale de Pétanque**
- 20h00 **Repas**

SAMEDI 1ER SEPTEMBRE 2018

- 07h00 **Petit déjeuner - Accueil des équipes**
- 08h00 **Début du championnat de France
Challenge Christian RIVIERE**
- 12h15/13h45 **Restauration**
- 14h00 **Reprise des parties pour le championnat
Jusqu'au 1/16^{ème} de finale**
- 14h15 **Début du challenge Jean Lou CARSALADE
Jusqu'au 1/16^{ème} de finale**
- 20h **Soirée de gala**

DIMANCHE 2 SEPTEMBRE 2018

- 07h00 **Inscription pour le Challenge Jo DUMAUX
Petit-déjeuner / accueil des équipes**
- 08h00 **Début du challenge Jo DUMAUX**
- 08h30 **Reprise du championnat de France et
du challenge JL CARSALADE**
- 08h30 **Début du challenge de l'UDSP**
- 12h15/13h45 **Restauration**
- 14h00 **Reprise des phases finales**
- 18h **Remise des récompenses et vin d'honneur**



Règlement du Championnat de France de pétanque Sapeurs-pompiers

Art 1 :

Ce Championnat de France est réservé aux Sapeurs-Pompiers professionnels, volontaires, actifs et anciens (retraités et vétérans), aux jeunes sapeurs-pompiers ainsi qu'aux personnels administratifs et techniques des services départementaux d'incendie et de secours.

Tout joueur devra posséder une assurance individuelle. **Il faut être adhérent à une Union Départementale.** En cas de litige, seul le conseil d'administration de l'Association Nationale de Pétanque de Sapeurs-Pompiers (A.N.P.S.P.) est apte à statuer sur les décisions à prendre.

Art 2 :

Les inscriptions des équipes ne seront acceptées que si elles parviennent à l'amicale organisatrice sous le contrôle du conseil d'administration de l'A.N.P.S.P., par le biais des responsables départementaux pour les « gros » départements, par les amicales ou par les unions départementales.

Art 3 :

Une attestation d'appartenance à un corps de Sapeurs-Pompiers ou à un SDIS, ou une attestation en qualité d'ancien ou de JSP ainsi qu'une attestation du Président de l'Union Départementale du département concerné sera exigée lors du dépôt des fiches d'inscriptions.

Elles devront parvenir à l'organisateur avant la date de clôture des engagements, fixée par le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P., ainsi qu'une photocopie d'un document officiel attestant l'identité du compétiteur (voir ci-dessous)

Aucune inscription ne sera prise en compte sans ces deux documents

Le premier jour du Championnat, chaque concurrent devra présenter une pièce d'identité à la commission de contrôle (corps arbitral). Si tout est conforme, il lui sera remis un badge pour la compétition. Seules les pièces suivantes seront acceptées :

- Carte Nationale d'Identité
- Permis de conduire
- Passeport

Aucune fraude ne sera admise

Art 3 bis :

Des contrôles inopinés seront effectués sur les aires de jeux pendant les concours.

A compter des huitièmes de finales, un contrôle systématique sera effectué auprès des équipes

Une annexe 1 de l'article 4 est jointe pour information des modalités.





Règlement suite

Art 4 :

Le **Championnat de France** est baptisé **Challenge Christian RIVIERE**. Il est limité à 256 équipes. Il se déroule par poule de quatre. Les deux premiers poursuivent le concours. Il débutera le samedi à 8 heures précises.

Les 256 équipes sont réparties de la façon suivante :

- Bouches du Rhône : 17
- Haute Garonne : 17
- Gironde : 13
- Ariège : 12
- Gard: 11
- Vaucluse : 8
- Lot et Garonne : 6
- Finistère : 5
- DOM TOM : 2
- Amicale et département organisateur : **(défini par la commission nationale) : 4**
- Pour tous les autres départements : 4

Art 5 :

Les perdants de poule du **Championnat National** sont engagés obligatoirement dans un deuxième concours baptisé **Challenge Jean Lou CARSALADE**. Il se dispute par élimination directe.

Art 6 :

Pour ces concours, les parties seront jouées le samedi jusqu'aux 16^e de finale sauf modification du conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. Arrêt des parties à 20 h. **Reprise à 21h30.**

Art 7 :

Le dimanche matin, un troisième concours est prévu pour tous les perdants des deux challenges ainsi qu'aux accompagnateurs. Il se déroule par élimination directe et est doté **du Challenge Jo DUMAUX**. Il est limité à 128 équipes et débutera à 8h30 précises. Toutes les parties se joueront en 11 points et ce jusqu'aux 1/2 finales.

Un 4^e concours est organisé le dimanche matin. Concours de la ville ou de l'UD. Il est comme les précédents **uniquement réservé aux Sapeurs-Pompiers**. Élimination directe et parties en 11 points jusqu'aux ½ finales.

Art 8 :

Pour le Championnat national, aucun panachage inter département n'est autorisé. Si une équipe est incomplète (1 ou 2 joueurs), elle ne pourra participer à ce dit championnat. Par contre, si les joueurs présents trouvent un ou deux remplaçants (hors de leur département), l'équipe sera autorisée à participer au deuxième challenge. Cette dite équipe sera remplacée par une équipe inscrite sur la liste d'attente.

Art 9 :

Les parties et les graphiques sont placés sous le **contrôle de représentants de la F.F.P.J.P** désignés par la commission nationale de pétanque. Le tirage au sort sera effectué trois semaines avant le Championnat. Dans la mesure du possible, les équipes d'un même centre ou département ne se rencontreront pas lors des poules qualificatives dans les deux premiers challenges.

Art 10 :

À compter **des 1/4 de finales**, toutes les équipes devront **porter un haut identique. Le short et les chaussures ouvertes ne sont autorisés pour toute la durée de la compétition.** *Cet article est applicable dans les trois concours.*



Règlement suite

Art 11 :

Toutes les parties se déroulent en **13 points** ou **11 points** pour le 3^e challenge

Art 12 :

Les horaires définis devront être respectés **sous peine de pénalités :**

- **De 5 à 15 minutes de retard : 2 points**
- **Plus de 20 minutes de retard : partie perdue**

Art 13 :

Le prix d'engagement est de **30 Euros par tripléte** pour toute la durée des trois concours. L'amicale organisatrice reversera à l'Association Nationale de Pétanque des Sapeurs-Pompiers **5 Euros** par tripléte pour son fonctionnement. Ce tarif sera révisable chaque année à la réunion du mois de janvier.

Art 14 :

Les challenges sont **remis en jeu tous les ans**

Art 15 :

Si un ou plusieurs compétiteurs, à l'intérieur ou à l'extérieur de la manifestation, sont responsables de débordement, le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. appliquera les sanctions prévues par la loi du code pénal 84-610 du 16 Juillet 1984.

En particulier les articles :

- * 42-4 (ivresse dans l'enceinte sportive)
- * 222-11 à 222-13 (violences)
- * 322-1 à 322-4, 322-6 (destructions, dégradations, ...)
- * 433-6 (rébellion)

Art 16 :

L'organisateur souscrita une assurance pour couvrir la manifestation.

Art 17 :

La subvention versée par la F.N.S.P.F. pour l'organisation du Championnat de France, sera redistribuée à hauteur de 40% à l'amicale ou l'Union Départementale organisatrice. L'autre partie, 60% servira au fonctionnement de la commission nationale de pétanque.

Art 18 :

Les récompenses attribuées aux différents compétiteurs (1/4 finalistes, 1/2 finalistes, finalistes, vainqueurs) seront distribuées lors de la remise officielle en fin de championnat.

La non présence d'une équipe entraînera automatiquement la perte des lots.

Toutefois, si au moins un membre de l'équipe est présent l'attribution sera effective.

Art 19 :

Le bureau national est composé de 12 membres. Il est renouvelable tous les 3 ans par 1/3 des sortants.

Peuvent voter : Une personne par département. Elle est désignée par le PUD de son département en tant que référent pétanque.

Une annexe 2 de l'article 19 est jointe pour information des modalités.

Le présent règlement a été modifié et adopté en commission nationale le 28 janvier 2017 à CARCASSONNE.



Règlement suite

Annexe 1 de l'article 4 :

Une fois le nombre de 256 engagés est atteint en respectant l'article 4, une liste d'attente de 257 à X sera ouverte. Ces équipes de 257 à X seront inscrites dans le 2^e challenge, si elles décident de maintenir leur participation. L'organisation entrera en contact pour demander leur décision. Maintien ou annulation. Toutefois, si maintien sur la liste d'attente, le jour du championnat, une ou plusieurs équipes engagées au championnat ne sont présentes, les places libérées seront comblées par les équipes en attente, du 257 à X.

A noter qu'une priorité d'attente sera donnée à certains « gros départements » qui depuis de nombreuses années comblent le déficit d'équipes qui se produit dès que nous organisons sur le haut de notre territoire.

Lors des inscriptions, pour les départements qui ne pratiquent pas de concours qualificatifs au championnat de France, une amicale ne pourra engager qu'une seule équipe, les autres passant automatiquement en liste d'attente. Il est conseillé au responsable de numérotter de 1 à X l'ordre de priorité. Cette obligation a pour but de ne pas bloquer l'engagement d'autres équipes de son département.

Si 10 jours avant la clôture officielle des inscriptions le quota de 4 du département n'est atteint, elles seront intégrées en fonction des places disponibles. Tout ceci sera géré par le bureau national pour éviter certains passes droits.

Annexe 2 de l'article 19 :

Appel à candidature 7 mois avant l'AG électorale. Les demandes de candidatures seront adressées par courrier au Président de l'A.N.P.S.P. Elles devront parvenir avant le dernier jour du mois de juillet de l'année électorale. 1 votant par département désigné par le PUD. De préférence le référent pétanque si ce département passe par un championnat départemental. Le votant et le ou les candidats devront être présent le jour de l'élection. Les frais de déplacement sont à la charge de l'UD ou de son référent.

Mode d'organisation :

Il faut renouveler 4 postes

Liste unique avec tous les noms des candidats.

Sur la liste possibilité de rayer des noms. Il devra rester un maximum de 4 noms.

Les élus seront ceux qui auront obtenu le plus de suffrages.

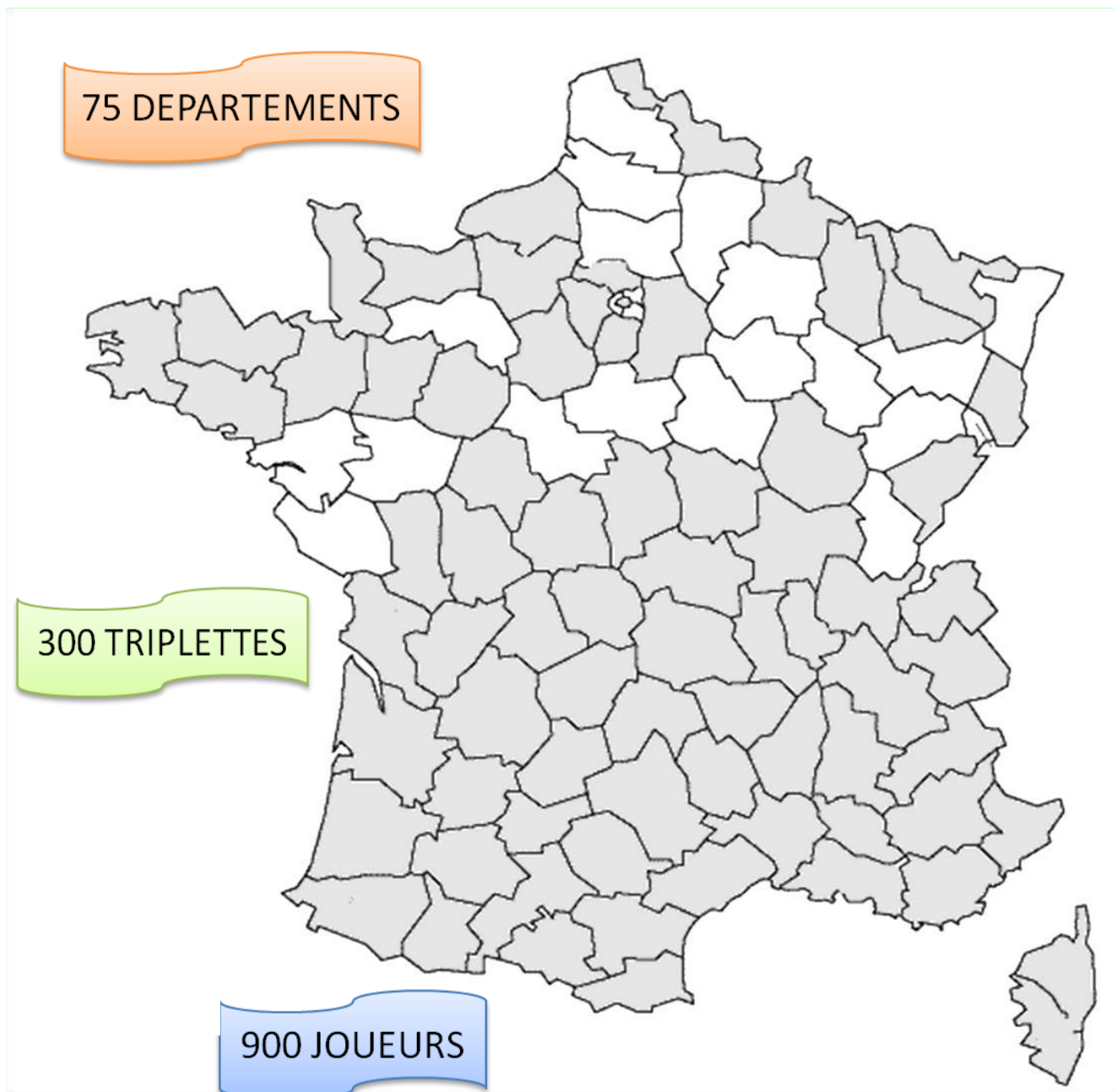
En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué pour départager.

Le bureau de vote sera désigné par le bureau national.



DEPARTEMENTS PRESENTS LORS DU 22ème CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PETANQUE

SAPEURS-POMPIERS



Quels seront les chiffres pour cette année 2018?

Ensemble, essayons de faire aussi bien ...

Et comme chaque année, avec l'espoir de gagner!

D'avance, bonne chance à tous.



VISITE DES HARAS



Classé monument historique, le Haras national de Tarbes, inspiré par les arbres centenaires et les somptueuses écuries créées en 1806 par Napoléon est le domaine préservé des étalons hébergés dans des bâtiments d'architecture Empire.
Il possède également une sellerie d'honneur ainsi qu'un musée.
Un espace de nature et de verdure de 8 hectares au centre-ville.

VISITE DU SANCTUAIRE DE LOURDES



Les sanctuaires de Lourdes, répartis sur 52 hectares, constituent le plus grand centre de pèlerinage catholique français depuis que Bernadette Soubirous, a vu une Dame déclarant être l'Immaculée Conception.
Les sanctuaires comprennent la grotte, lieu des apparitions, la basilique de l'Immaculée-Conception, la basilique du Rosaire, l'église Sainte-Bernadette, un chemin de croix monumental et bien d'autres découvertes.
Un lieu exceptionnel à découvrir.



A Table...!!!

Vendredi soir

Convivialité et bandas rime forcément avec

Une soirée Tapas

Buffet Campagnard
Agneau des Pyrénées à la broche
Atelier Plancha viande / poisson / pizza
Mini-cocotte haricots tarbais
Buffet de fromage fermier
Plateau de mignardise



A table!!!

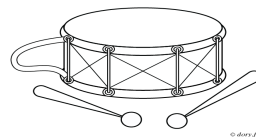


Samedi midi

Melon-Jambon de pays
Brochette de Porc Noir de Bigorre grillé
Tiramisu

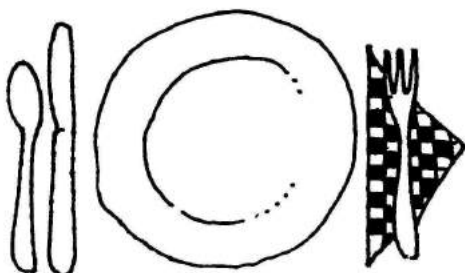
Samedi soir / Soirée de « Gala »

Salade Bigourdane et son toast
de foie-gras mi-cuit
Côte à l'os de canard
Pastis Gascon



Soirée animée :

- pour clore la journée, une troupe de percussions brésiliennes»
- pour continuer la soirée, le Groupe ADN



Dimanche midi :

Salade campagnarde
Confit de canard
Fraisier



Se loger... à Tarbes ou dans les environs

Afin de faciliter votre séjour, vous trouverez ci-dessous quelques adresses.

LES HÔTELS

Proposition de tarif pour le 23ème Championnat de France de Pétanque

Hôtel Eco Logis / Bellevue

- Téléphone : 05 62 36 22 30 / Email : hotelbellevuepyrenees@wanadoo.fr
- chambre de 4 lits individuels en 80 dont 2 superposés, tarif 72 euros pour 4 personnes
 - chambres de 2 lits en 140 cm, tarif 68 euros pour 2 ou 4 personnes
 - chambre de 1 lit couple en 140 cm, tarif 49 euros pour 1 ou 2 personnes.

Fast'Hôtel

Téléphone : 05-62-38-96-30 / Email : tarbes@fasthotel.com

Chambre 1 ou 2 personnes (double ou twin) 47.00 €

Lit complémentaire : 7.00 €

Petit Déjeuner : 7.50 € / personne

Taxe de séjour : 0.90 € / pers./jour

Auberge Everhotel

Tél : 05-62-37-04-61 / Email : everhotel.tarbes@gmail.com

- chambre de 1 ou 2 personnes : 55€/ nuit / chambre
- chambre de 5 personnes (30m2) : 89€/ ttc / nuit

-Prix du petit déjeuner sous forme de buffet à volonté : 7.50€/ ttc / personne / jour

Ibis Bugbet Tarbes Kennedy

Email : h2570@accor.com

Chambres 2 personnes 42 euros par nuit,
taxe de séjour 0,66 euros / Réserver par mail.

Carré PY'

Tél : 05-64-25-00-25 / www.carrepy.com

Hébergement en chambre single au tarif de 70 € Petit-Déjeuner compris.

Hébergement en chambre Double ou Twin au tarif de 80 € Petit-Déjeuner compris.

Plus de nombreux autres hôtels sur Tarbes, la périphérie et les villes proches ainsi que quelques campings.

Possibilité d'un emplacement pour les camping-cars à proximité du site de la compétition. En attente des autorisations.



Se loger... à Tarbes ou dans les environs

Afin de faciliter votre séjour, vous trouverez ci-dessous quelques adresses.

LES HÔTELS

Proposition de tarif pour le 23ème Championnat de France de Pétanque

Campanile Bastillac

Tél : 05 62 51 19 15- Email : tarbes.bastillac@campanile.fr
49€ la chambre pour 1 ou 2 personne(s)
10€ de supplément en chambre triple
9,90€ le petit-déjeuner par personne et par jour
0,33€ la taxe de séjour par personne et par jour

Première Classe

Tél : 05 62 51 19 15- Email : tarbes.bastillac@campanile.fr
29€ la chambre
5€ le petit-déjeuner par personne et par jour
0,33€ la taxe de séjour par personne et par jour

Kyriad

Tél : 05-62-93-83-20 / Email : tarbes.odos@kyriad.fr
Pour des pers. Ind. ou des couples réservant de une à trois chambres, 42€ la nuit
Pour des groupes ou clubs prenant min. 4 chambres, 37€ la nuit
à partir de 9 euros le petit-déjeuner
0.99€ la taxe de séjour par personne et par jour

Le Rex Hôtel

Tél : 05-65-54-44-44 / Email : reception@lerexhotel.com
L'*Exécutive*, 25m², est au tarif de 90.00 € en logement seul pour une chambre individuelle ou double/twin, et à 99 euros en petit-déjeuner
L'*Exécutive*, 25m², est au tarif de 111.00 € en logement petit-déjeuner pour une chambre double/twin pour deux personnes,
La taxe de séjour à **1.10€** par adulte et par jour.

Plus de nombreux autres hôtels sur Tarbes, la périphérie et les villes proches ainsi que quelques campings.

Possibilité d'un emplacement pour les camping-cars à proximité du site de la compétition. En attente des autorisations.



Pour que la fête soit plus belle :

- Respecter les villes et villages qui m'accueillent**

- Adopter un comportement respectueux de l'environnement**

- Lutter contre tout comportement violent**

- N'inciter pas aux consommations d'alcool**
 - Ne pas utiliser de véhicule sous l'emprise de l'alcool**

UN GRAND MERCI !

**Par Contre Gentillesse, Sourire et Bon
humeur à utiliser sans limites.....Merci!!!**